

Orangerie	applicables au 20/09/19
Salle Claude Debussy	
Réceptions	
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée de 3 heures maximum)	100,00
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée supérieure à 3 heures)	300,00
Associations	
Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune, Ecole de Musique de l'Ozon et Communautés de Communes du Pays de l'Ozon depuis 2 ans minimum	
* 1ère utilisation	GRATUITE
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales)	250,00
Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux	
Entreprises Symphorinoises	
pour animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire au autre manifestation (arbre de Noël, départ retraite,...)	400,00
Entreprises ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	
pour animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire au autre manifestation (arbre de Noël, départ retraite,...)	500,00
Réunions	
Assemblées générales de copropriétés locales, réunions à caractère professionnel ou syndical, conférences	150,00
Réunions à caractère politique hors campagne électorale	600,00
Salle Paul Cézanne (uniquement en journées)	
Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune et Ecole de Musique de l'Ozon :	100,00
Habitants de la commune	120,00
Entreprises symphorinoises et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	200,00
Salle "Causejette"	
Réceptions	
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée de 3 heures maximum)	60,00
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée supérieure à 3 heures)	120,00
Associations	
Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune, Ecole de Musique de l'Ozon et Communautés de Communes du Pays de l'Ozon depuis 2 ans minimum	
* 1ère utilisation	GRATUITE
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales)	100,00
Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux	
Salle Frédéric Mistral (ne peut être louée ou mise à disposition seule)	40,00
La cuisine sera mise gracieusement à disposition : priorité pour les occupants de la salle Claude Debussy	
Cautions (à déposer trois semaines avant la date de la manifestation)	
Caution principale	300,00
Caution nettoyage	300,00
Caution collecte sélective	150,00
Montant de l'acompte à verser pour validation de la réservation dans les 3 semaines suivant l'accord de principe de la municipalité (pour toute location inférieure à 100 €, le montant de la location sera exigible lors du dépôt du contrat de location)	100,00